Registre des Actes de l'Administration Municipale de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges

ARRONDISSEMENT DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

VILLE DE SAINT-DIE-DES-VOSGES

ARRETE

<u>POLICE MUNICIPALE – REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION RUE DU</u> NOUVEL HOPITAL DURANT UNE LIVRAISON DE MATERIEL

Le Maire de la Ville de Saint-Dié-des-Vosges, Vice-président de la Communauté d'Agglomération,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2213-1 et L.2213-2,

CONSIDERANT que ces travaux nécessitent des mesures de sécurité provisoires,

ARRETE:

Article 1 : Le samedi 25 mars 2023, de 8 heures à 11 heures, la circulation sera mise à sens alternés réglée par panneaux,

- rue du Nouvel Hôpital, au niveau du n°37.

<u>Article 2</u>: La signalisation temporaire et les panneaux seront mis en place et maintenus pendant toute la durée du chantier par l'entreprise. Le chantier sera protégé par l'entreprise.

<u>Article 3</u>: Le Directeur Général des Services, le Commandant de Police, le Chef de la Police Municipale et le Directeur du Centre Technique Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Saint-Dié-des-Vosges, le 14 mars 2023

Le Maire,

Bruno TOUSSAINT